

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

9 et 10 juin 2022
Le Grau-du-Roi

Éléments de compte-rendu



« Les usages conventionnés sur les sites du Conservatoire du littoral »

Quels sont les attentes et les intérêts des différents acteurs : les usagers conventionnés, les autres usagers, les gestionnaires, le Conservatoire du littoral ? Quels sont les avantages et les contraintes pour les usagers conventionnés d'exercer leur activité sur un site du Conservatoire du littoral ? Quelles sont les bonnes pratiques observées et comment les partager, les généraliser ? Quelles sont les règles de bonne conduite pour anticiper, éviter, régler les conflits d'usages pour les usagers conventionnés ? 2 journées pour interroger les processus d'amélioration permanente de la compatibilité entre les usages conventionnés et les objectifs des autres acteurs des sites.

Pratique de la chasse ou de certains sports, activités économiques, principalement agricoles : les sites du Conservatoire du littoral font l'objet de conventions qui lient ces usagers particuliers au Conservatoire, propriétaire des sites, et à leurs gestionnaires.

Quelle est la politique de l'établissement quant à ces conventions ? Comment sont-elles conçues et appliquées ? Sont-elles pour les agents des outils, des atouts dans leur pratique de gestion, ou plutôt des problèmes supplémentaires ? Ces questions ont traversé les deux journées de cette rencontre 2022, à la fois à travers les constats opérés lors des visites de site et à la faveur de la table-ronde qui accueillait plusieurs de ces usagers et des représentantes du siège du Conservatoire du littoral.

Le bois du Boucanet, les Salines de Villeneuve, l'étang du Méjean et le site de Tartuguières, que les agents ont pu visiter pendant la première matinée de la rencontre, font tous l'objet de conventions, dans un contexte de très forte fréquentation. La chasse et les activités agro-pastorales y sont les principaux usages conventionnés, aux côtés parfois d'activités de pleine nature telles que la pratique équestre, notamment au bois du Boucanet où un exploitant propose des balades à cheval dans la pinède et au bord de l'étang du Ponant.



La présence de ces usages conventionnés a nécessairement des impacts sur la conduite des sites : certains cheminements doivent être maintenus ouverts pour les promenades à cheval, ou pour l'accès des agriculteurs aux parcelles qu'ils exploitent. Et la pratique de la chasse ne va pas sans quelques conflits avec d'autres usagers : familles, randonneurs, etc. A l'inverse, la présence de ces professionnels sur les sites peut contribuer à l'entretien des milieux et à leur surveillance.

La table-ronde de l'après-midi a permis aux représentants de la chasse, Philippe Houny, président de la société de chasse du Grau-du-Roi, et Charles Navarro, élu et administrateur de fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales, d'exposer les conditions dans lesquelles les diverses conventions de chasse ont été conclues, et de se féliciter de la qualité de l'écoute et du dialogue avec la Délégation du Conservatoire du littoral et les structures gestionnaires.

Alain Burgos, agriculteur bio sur le site du Canavérier (Petite Camargue) a pu donner un avant-goût de la visite de site du lendemain, et expliquer comment son projet d'entreprise a été sélectionné pour sa cohérence avec les objectifs de gestion du site. Guy Marjollet, directeur adjoint de la chambre d'agriculture du Gard, a exposé la politique mise en œuvre sur les sites du Conservatoire du littoral et les attentes des professionnels.

Enfin, Véronique Négret, maire de Villeneuve-les-Maguelonne et vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole (sites des Salines et du Méjean), et Robert Crauste, maire du Grau-du-Roi (site du bois du Boucanet), président du Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, ont expliqué les attentes des collectivités territoriales en matière de contribution des sites du Conservatoire du littoral aux dynamiques locales (notamment économiques) et donc d'usage par les acteurs économiques.

Au préalable, Mélanie Motillon, chargée de mission Foncier et juridique, et Jade Isidore, responsable de la mission accueil et usages, toutes deux au Conservatoire du littoral, avaient pu exposer le cadre national de convention d'usage, tel que le Contrat d'objectifs et de performances du Conservatoire du littoral le définit.

La deuxième journée a été consacrée aux actualités de la Délégation et aux actualités nationales, avant que l'ensemble du groupe parte visiter le site du Canavérier, où une commission associant les élus du territoire a désigné 4 agriculteurs (parmi lesquels Alain Burgos) pour exploiter près de 320ha sous certification Agriculture Biologique. Les conventions d'occupation ont été signées en début d'été 2021 permettant l'arrivée des vaches Aubrac et Angus dans le clos de polyculture et, sur les espaces naturels, celle de taureaux et chevaux Camargue.



↳ documents présentés

Actualités de la mission Garderie

par Gaëlle Moreau

Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature

au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

[télécharger ↗](#)

Actualités de la délégation Languedoc-Roussillon

par l'équipe de la délégation de rivières

Languedoc-Roussillon

du Conservatoire du littoral

[télécharger ↗](#)

Cadre national de convention d'usage

par Mélanie Motillon,

chargée de mission Foncier et juridique,

et Jade Isidore,

responsable de la mission accueil et usages,

au Conservatoire du littoral

[télécharger ↗](#)